

Étapes nécessaires à l'embauche d'un stagiaire postdoctoral au sein d'une équipe de recherche

1. Comment inscrire un stagiaire postdoctoral (SPD) à l'Université d'Ottawa ?

Après avoir décidé d'embaucher un SPD au sein d'un programme de recherche et être parvenu à un accord :

- Le SPD doit entreprendre le processus d'inscription auprès du Cabinet de la vice-provost aux études supérieures et postdoctorales (CVPESP). Cette étape est nécessaire afin d'obtenir un contrat des ressources humaines.

Tous les formulaires nécessaires sont accessibles sur le site web du CVPESP ; ils doivent être envoyés par courriel à l'adresse postdoc@uottawa.ca une fois remplis :

www.uottawa.ca/graduate-studies/postdoctoral-fellows/forms

[Formulaire d'inscription et de renouvellement pour les stagiaires postdoctoraux canadiens et résidents permanents \(PDF\)](#)

[Formulaire d'inscription et de renouvellement pour les stagiaires postdoctoraux internationaux \(PDF\)](#)

En plus du formulaire d'inscription précédent, les documents suivants sont également exigés :

- Une preuve de l'obtention d'un doctorat ;
- Un CV, comprenant tous les détails de tous les stages postdoctoraux antérieurs ;
- Une preuve de rémunération, si la personne dispose d'un financement externe.

2. Acceptation du SPD et stage à l'Université d'Ottawa

- Le CVPESP envoie sa décision d'acceptation dans les cinq jours ouvrables par courriel.
- Si le SPD reçoit un financement de l'Université d'Ottawa, un contrat officiel rédigé par les ressources humaines accompagné d'une offre d'emploi est exigé, conformément au Règlement 123 : www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-123-stagiaires-postdoctoraux

Stages des SPD : il existe trois types de financement administrés par l'Université d'Ottawa pour les SPD :

- Fonds opérationnels : bourse payée avec les fonds opérationnels de l'Université.
 - Fonds de recherche et autres fonds avec restriction : bourse payée avec une subvention ou un contrat du superviseur.
 - Bourse de recherche : bourse accordée directement à un SPD par un organisme subventionnaire et qui sera administrée par l'Université.
- La durée minimale d'un premier stage à titre de SPD à l'Université est de six mois ; il ne doit pas dépasser cinq ans après le début du premier stage.

- La rémunération minimale d'un SPD employé est de 34 000 \$ par année (+ **les avantages sociaux**), à raison de 1 820 heures par année, soit généralement une moyenne de 35 heures par semaine. Cette rémunération minimale peut englober des stages d'enseignement à l'Université d'Ottawa.

Davantage de renseignements sur les avantages sociaux se trouvent à l'adresse suivante : <https://hrdocrh.uottawa.ca/info/fr-ca/postdoc/index.html>

À des fins de calcul :

1. Le taux de cotisation au RPC est établi à 5,10 %, avec un plafond de 2 748,90 \$ par année.
2. Le taux de cotisation à l'AE est établi à 2,268 %, avec un plafond de 1 204,31 \$ par année.
3. Le taux de cotisation à la WSIB est établi à 0,29 %, avec un plafond de 268,54 \$ par année.
4. Le taux de cotisation à l'ISE est établi à 1,95 %.
5. Le taux de prestations pour une couverture familiale est établi à 4 470,30 \$ par année.

Salaire annuel \$	Coût des avantages %	Coût des avantages \$	Salaire annuel + Coût des avantages \$
34 000	22,23	7 558	41 558
40 000	20,34	8 136	48 136
45 000	19,15	8 618	53 618
50 000	18,19	9 095	59 095
55 000	17,56	9 658	64 658
60 000	16,28	9 768	69 768

Un SPD affilié à un autre établissement et qui n'est pas entièrement rémunéré par l'Université d'Ottawa n'est pas un employé de l'Université et n'est pas assujéti à une relation employeur-employé. Il est obligatoire de se conformer aux politiques de l'Université d'Ottawa concernant les stages postdoctoraux. Pour de plus amples renseignements : www.uottawa.ca/etudes-superieures/stagiaires-postdoctoraux/politiques

Politique de l'Université d'Ottawa concernant les stages postdoctoraux

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'Université d'Ottawa a adopté une nouvelle politique afin de préciser le statut de ses SPD. Le **Règlement 123** décrit le statut, les catégories et les conditions d'emploi des SPD à l'Université d'Ottawa : www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-123-stagiaires-postdoctoraux

Tous les SPD inscrits auprès du CVPESP à l'Université ont le statut de SPD et doivent avoir été **nommés de l'une des deux façons suivantes** :

- i. **Stage à titre de SPD employé** : le SPD et l'Université ont une relation employeur-employé. Le superviseur doit énoncer les responsabilités et les objectifs du SPD employé et lui remettre une **évaluation du rendement** après une **période probatoire de six mois**, suivie d'évaluations annuelles et enfin d'une évaluation de fin d'emploi. Un plan de

perfectionnement personnel non exécutoire peut contribuer à définir les attentes respectives concernant le SPD. Un modèle est accessible en ligne à l'adresse www.uottawa.ca/etudes-superieures/stagiaires-postdoctoraux/politiques.

- ii. Stage à titre de SPD affilié : la personne n'est pas un employé de l'Université et n'est pas rémunérée par celle-ci, mais plutôt par un établissement ou une agence externe ; le SPD ne reçoit pas les avantages sociaux destinés aux employés de l'Université. Inscription auprès du CVPESP pour des raisons universitaires seulement.

3. Financement provenant de la subvention du SMRG de l'École de gestion Telfer

Subvention pour chercheur postdoctoral du SMRG

- L'objectif de la subvention de soutien aux bourses de recherche postdoctorale du SMRG est d'offrir un soutien salarial aux chercheurs postdoctoraux qui effectuent de la recherche avec une équipe de l'École de gestion Telfer.
 - ✓ Le financement offert s'élève à 40 000 \$ pendant une année : de cette somme, 30 000 \$ seront versés par l'École de gestion Telfer et 10 000 \$, par l'équipe de recherche.
 - ✓ La subvention de soutien aux chercheurs postdoctoraux du SMRG ne peut être jumelée à une autre possibilité de financement du SMRG.

Pour en savoir davantage sur cette possibilité de financement :

<https://securetelfer.uottawa.ca/research-grants/fr/grants/view/11>